

Statement

Minister for
International
Trade



Déclaration

Ministre du
Commerce
extérieur

91/09

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

DÉCLARATION DU MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,

M. JOHN C. CROSBIE,

CONCERNANT LES NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

ENTRE LE CANADA, LES ÉTATS-UNIS ET LE MEXIQUE

OTTAWA (Ontario)

Le 5 février 1991

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada
External Affairs and
International Trade Canada

Canada

- Mesdames et Messieurs, j'ai convoqué cette conférence de presse pour parler de l'annonce faite aujourd'hui par le Premier ministre Mulroney, le Président Bush et le Président Salinas du Mexique concernant les négociations sur le libre-échange entre les trois pays.
- Comme le mentionne le communiqué conjoint, les trois pays ont décidé d'engager des négociations sur une base trilatérale parce que nous croyons qu'une zone nord-américaine de libre-échange favorisera une croissance économique soutenue en développant le commerce et l'investissement. Nous parlons ici d'un marché de 350 millions de consommateurs et dont la production représente 6 billions de dollars. C'est l'un des plus gros marchés du monde.
- Dans les réunions que nous avons tenues depuis septembre aux niveaux des hauts fonctionnaires et des ministres, nous avons établi comment les négociations pourraient être engagées sur une base trilatérale, et nous sommes maintenant confiants d'avoir adopté une approche viable. Les négociations proprement dites devraient commencer au printemps.
- Les trois pays vont négocier à titre de partenaires égaux. Nous voulons la meilleure libéralisation possible dans le cadre d'un accord global qui répond aux besoins et aux aspirations des trois parties. Il n'y a aucune intention de renégocier les dispositions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.
- Les trois parties se sont engagées à conclure un accord trilatéral, mais nous reconnaissons que certaines questions de nature exclusivement bilatérale pourraient être traitées de façon plus appropriée dans le contexte d'arrangements bilatéraux. En outre, les parties garderont la liberté de poursuivre des négociations bilatérales si la conclusion d'un accord trilatéral ne s'avère pas possible.
- Pourquoi le Canada a-t-il décidé d'engager ces négociations? Pour trois grandes raisons.
- Premièrement, ce n'est qu'en y participant directement que le Canada pourra protéger ses intérêts et récolter les gains qui résulteront d'une libéralisation du commerce. Nous voulons consolider les gains obtenus dans notre Accord de libre-échange avec les États-Unis, surtout en ce qui touche les investissements des entreprises. Si le Canada ne participait pas à la zone de libre-échange élargie, d'importants investissements créateurs d'emplois pourraient bien nous échapper.
- Deuxièmement, nous voulons un meilleur accès pour nos exportations au Mexique, un marché dynamique de 85 millions de consommateurs. Nous croyons que les économies mexicaine et

canadienne sont complémentaires dans un certain nombre de secteurs importants. Le Mexique a par exemple un fort potentiel dans le secteur minier; le Canada est un fournisseur important et hautement concurrentiel de compétences, de techniques et d'équipements d'exploitation minière. On pourrait établir des comparaisons similaires pour ce qui est de notre capacité de répondre aux besoins du Mexique, par exemple dans les secteurs de l'agriculture, des télécommunications et des transports. Mais nous devons avoir, sur ce marché, un accès au moins égal à celui qu'ont nos principaux concurrents.

- Troisièmement, le Canada, en tant que nation commerçante, tire des avantages réels de la libéralisation du commerce, que ce soit au plan bilatéral, régional ou multilatéral.
- Le Mexique a manifestement le même point de vue. L'ouverture de son marché à la fin des années 80 a permis un essor du commerce et de l'investissement. Cet essor aidera à générer de la richesse non seulement au Mexique, mais aussi chez ses partenaires commerciaux. Il est important que nous participions dès le départ à cette révolution économique.
- Notre décision d'engager des négociations trilatérales reflète la confiance que ce gouvernement a dans notre capacité de livrer concurrence. Et elle est un autre élément de notre effort global pour maintenir la compétitivité du Canada et pour fournir un environnement qui nous permettra de mobiliser et d'optimiser notre énorme potentiel.
- En planifiant et en agissant sur une base nord-américaine, nos sociétés compétitives seront mieux en mesure de se lancer à l'assaut des marchés étrangers et de survivre à la concurrence accrue qui se livre sur le marché national. Cette intensification de la concurrence est bien sûr un phénomène mondial. On ne peut y échapper.
- Comme il l'a fait pendant les négociations avec les États-Unis et à nouveau pendant les négociations commerciales multilatérales, le gouvernement fédéral consultera amplement le secteur privé, les gouvernements provinciaux, les milieux universitaires et les autres parties intéressées lorsqu'il formulera sa position pour les négociations.
- Je me ferai maintenant un plaisir de répondre à vos questions.